

## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PREMIER PROJET DE RÉOLUTION CA12 26 0304

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2012, un premier projet de résolution (CA12 26 0304) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*, relativement à un projet particulier autorisant :

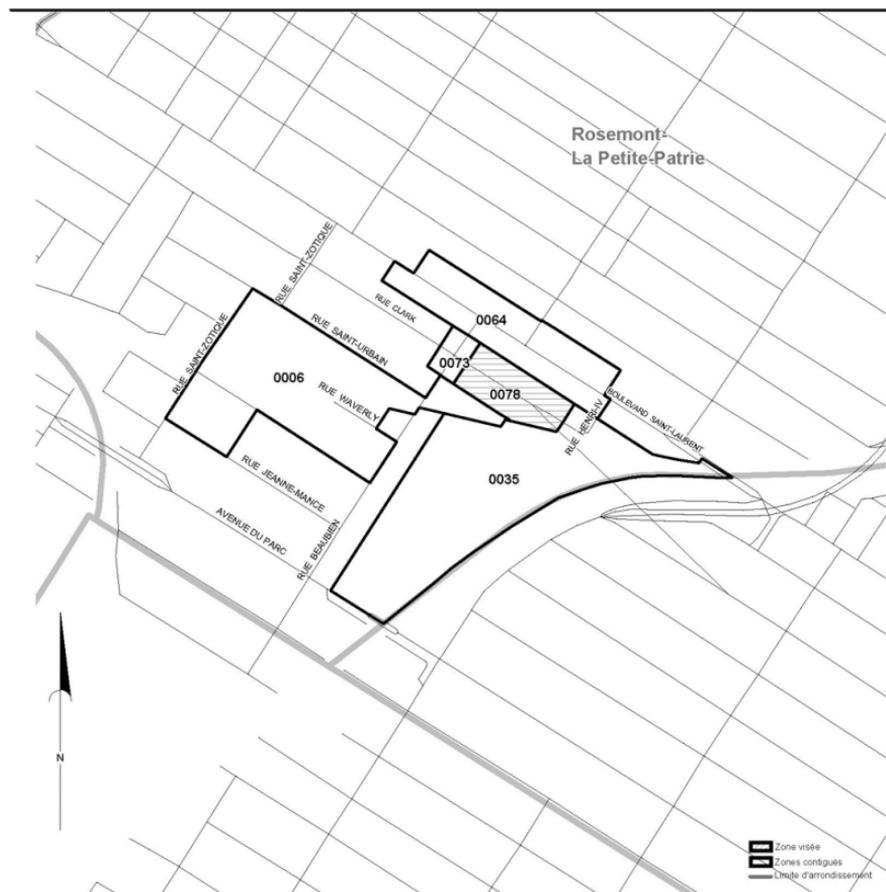
- L'agrandissement latéral du bâtiment situé au 6400, rue Clark, en dérogation à l'article 22.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relatif au dépassement d'une cage d'ascenseur en façade, et ce, aux conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de résolution le 5 novembre 2012 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de gestion par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0078, ci-après illustrée :



1120963068

08-2012

Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 16 octobre 2012

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement